

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-251

OBJET : Arrêté de circulation temporaire – Le Plessis-Grimoult, commune déléguée des Monts d'Aunay (Comité des fêtes du Plessis-Grimoult)

Mairie du Plessis-Grimoult,

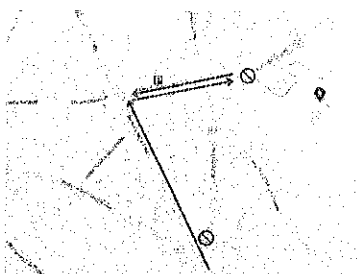
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de M. Eugène BROCHET, du Comité des fêtes de Le Plessis-Grimoult, visant à organiser un vide-grenier le dimanche 27 septembre 2026 à la salle polyvalente Henri Lenvoisé, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

ARRÊTE

Article 1 – Le dimanche 27 septembre 2026, de 6h00 à 20h30, le parking visiteur sera situé sur le chemin d'Harcourt. L'accès et la sortie du parking se fera également par cet axe, pour réguler le flux de circulation lié au vide-grenier.



Article 2 – Les véhicules pourront rejoindre la Route des Essarts et la Route du Monts Pinçon par le Chemin d'Harcourt.

Article 3 – Les exposants arrivant de la Route du Mont Pinçon pourront accéder au vide-grenier par la Route des Essarts entre 6h et 9h du matin. Ensuite, de 9h à 18h30, ce tronçon de route restera fermé jusqu'à l'entrée du parking de la salle polyvalente Henri Lenvoisé, excepté pour les piétons, le passage des véhicules d'urgence et les riverains.

Article 4 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 5 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 6 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les services techniques,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service valorisation, collecte et recyclables
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Le Comité des fêtes de Le Plessis-Grimoult.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution Fait
à Les Monts d'Aunay, le 17 septembre 2026

